

CONSEIL MUNICIPAL/compte rendu

Séance ordinaire du 15 décembre -2011

Date de la convocation : 8 décembre 2011

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de M. RUCH Pierre et Mme PERRIN Catherine.

Mme MENUHEY Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

Lors de la lecture du compte rendu de la séance du 28 novembre 2011, M.PLANCHON Nicolas indique qu'il n'est pas d'accord avec le tableau des dates d'exploitation pour l'assiette des coupes de l'exercice 2012.

Le conseil a ensuite approuvé à l'unanimité sauf indication contraire :

- L'intégration de la parcelle C749 de 4 ares 35 issue du lotissement Mougins dans le domaine public de la commune (voirie) par 10 voix pour et 1 abstention.
- Le devis pour pose de bordure de trottoirs entre la place et la rue Nouvelle proposé par la Sté SACER pour un coût de 5 833ht
- La demande de subvention pour les trottoirs ci-dessus à présenter au Conseil Général
- Le devis de la Sté HICON pour la pose de signalisation dans les rues adjacentes à la Mairie pour 2 318,04€ht
- Le virement de crédit de 6 300€ du compte 2152 (installation de voirie au compte 202 (documents d'urbanisme) afin de payer début 2012 les honoraires du commissaire enquêteur et du bureau d'études IAD
- La redevance assainissement pour 2012 en hausse du niveau de l'inflation 2,5% soit :
 - Taxe fixe 39.96€
 - Taxe par m3 d'eau consommée :
 - * de 1 à 100m3 :0.226€
 - * au-delà de 100m3 :0.116€

- La participation pour raccordement à l'égout 750€ht par 9 voix pour et 2 abstentions
- L'annulation de prise en charge de loyers de M.Mercier Jérôme d'une part et M.Grenot Armand et Mlle Chevalier Isaura d'autre part à compter de leur sortie du logement et de leur restituer le dépôt de garantie sous réserve que les locaux soient rendus dans de bonnes conditions.
- Le déneigement des voies communales par M.Décard Alexis au prix de 40€ht/heure
- L'approbation du Plan Local d'Urbanisme par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention
- L'institution du droit de préemption par 10 voix pour et 1 contre sur les zones urbaines et à urbaniser
- L'indemnité du maire et des adjoints pour 2012 maintenus aux taux de 2011
- La rémunération de Mme Magnin Patricia, agent recenseur soit 1 040€ brut
- Une subvention de 23€ par élève d'Esprels pour un voyage pédagogique de deux jours à Guédelon et Dryes

Après quelques informations, l'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance.

A Esprels, le 19 Décembre 2011

Le Maire